

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREUIL-SUR-MER

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

Conformément au Code des Communes, Nous, Charles BAREGE, Maire de la Ville de Montreuil-sur-Mer, avons convoqué au moyen de lettres individuelles, remises par les Agents de Police, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, pour délibérer sur les affaires dont la désignation suit :

- Procès Verbal de la réunion précédente
- Comptes de Gestion 2014 de Madame la Trésorière au titre de la Ville et du Service des Eaux
- Comptes Administratifs 2014 du Maire au titre de la Ville et du Service des Eaux
- Affectation des résultats de fonctionnement 2014 de la Ville et du Service des Eaux
- Budgets Primitifs 2015 au titre de la Ville, du Service des Eaux et Subventions aux Associations
- Vote des taux de fiscalité directe locale
- Informations et décisions éventuelles
 - Ensemble immobilier sis 19 rue Carnot à Montreuil-sur-Mer – Déclassement de la partie non utilisée par les Services Techniques et décision de vente des bâtiments actuels de la Médecine du Travail et du Service de soins à domicile
 - Immeuble sis 16 rue de la Chaîne à Montreuil-sur-Mer appartenant à Madame JOVENIAUX et Monsieur DEWE Guillaume – Informations relatives à l’application des dispositions de l’article L. 2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
 - Contribution de la Ville de Montreuil-sur-Mer aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d’association
 - Demande de subvention sollicitée auprès de l’Agence de l’Eau relative à l’amélioration du rendement de l’eau potable
 - Avenant au marché avec la Société DALKIA
 - Convention de location des locaux de la crêperie de la rue du Clape en Bas à Messieurs Michel GUERVILLE et Xavier LAUNE
 - Boutiques des sites de la Citadelle et du Musée – Nouveaux tarifs
 - Informations concernant les marchés à procédure adaptée
 - Personnels
- Questions Diverses

Montreuil-sur-Mer, le 08 Avril 2015

Le Maire : Charles BAREGE

L’an deux mille quinze, le Quatorze Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer, légalement convoqué le Mardi 08 Avril 2015, s’est réuni à l’Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Charles BAREGE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, à l’exception de Mesdames Aurélie LEBLOND et Delphine LEPRETRE, absentes excusées, ayant respectivement donné pouvoir à Messieurs Rémy DUPIRE et Bruno BETHOUART.

Monsieur Thibaut BOURRE est arrivé à 20 heures 15 avant le vote du rapport concernant l’attribution de subventions aux Associations

Le Conseil, invité à choisir le Secrétaire de Séance, désigne Madame Aude LEMATTRE qui accepte ces fonctions et prend place au bureau.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2015

- Procès verbal de la réunion précédente

Le procès verbal de la réunion du 09 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

- Comptes de Gestion 2014 du Receveur au titre de la Ville et du Service des Eaux

Compte de Gestion 2014 du Receveur au titre de la Ville

Le Compte de Gestion 2014 de la Ville de Madame la Trésorière fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de	1.112.912,16 €
- un déficit d'investissement de	- 22.764,67 €

Soit un excédent global de	1.090.147,49 €

Je vous propose de l'adopter.

Le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2014 de la Ville à l'unanimité moins deux abstentions (Monsieur Bruno BETHOUART et son pouvoir).

Compte de Gestion 2014 du Receveur au titre du Service des Eaux

Le Compte de Gestion 2014 du Service des Eaux de Madame la Trésorière fait apparaître :

- un excédent d'Exploitation de	348.470,10 €
- un excédent d'Investissement de	292.609,97 €

Soit un excédent global de	641.080,07 €

Je vous propose de l'adopter.

Le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2014 du Service des Eaux à l'unanimité.

= Comptes Administratifs 2014 du Maire au titre de la Ville et du Service des Eaux

COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2014

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement au 31/12/2014 (exercice 2014)	3.132.570,58 €	
Dépenses de Fonctionnement au 31/12/2014 (exercice 2014)	2.730.239,57 €	

Excédent de Fonctionnement de l'exercice 2014	402.331,01 €	
Excédent de Fonctionnement reporté de 2013	710.581,15 €	

Résultat de clôture de Fonctionnement au 31/12/2014	1.112.912,16 €	1.112.912,16 €

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement au 31/12/2014 (exercice 2014)	1.644.373,49 €	
Dépenses d'Investissement au 31/12/2014 (exercice 2014)	707.066,88 €	

Excédent d'Investissement de l'exercice 2014	937.306,61 €	
Déficit d'Investissement reporté de 2013	- 960.071,28 €	

Résultat de clôture d'Investissement au 31/12/2014	- 22.764,67 €	- 22.764,67 €

Excédent global de clôture au 31/12/2014		<u>1.090.147,49 €</u>

Vote du Conseil

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2014 de la Ville moins deux abstentions (Monsieur Bruno BETHOUART et son pouvoir).

COMPTE ADMINISTRATIF EAUX 2014

Section d'Exploitation :

Recettes d'Exploitation au 31/12/2014 (exercice 2014)	429.691,21 €	
Dépenses d'Exploitation au 31/12/2014 (exercice 2014)	320.510,69 €	

Excédent d'Exploitation de l'exercice 2014	109.180,52 €	
Excédent d'Exploitation reporté de 2013	239.289,58 €	

Résultat de clôture d'Exploitation au 31/12/2014	348.470,10 €	348.470,10 €

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement au 31/12/2014 (exercice 2014)	80.004,10 €	
Dépenses d'Investissement au 31/12/2014 (exercice 2014)	9.398,00 €	

Excédent d'Investissement de l'exercice 2014	70.606,10 €	
Excédent d'Investissement reporté de 2013	222.003,87 €	

Résultat de clôture d'Investissement au 31/12/2014	292.609,97 €	292.609,97 €

Excédent global de clôture au 31/12/2014		<u>641.080,07 €</u>

Vote du Conseil

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2014 du Service des Eaux.

Affectation des résultats de fonctionnement 2014 de la Ville et du Service des Eaux

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014
DE LA VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER**

L'affectation de l'excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2014 constaté au Compte Administratif 2014, d'un montant de 1.112.912,16 € et que je vous propose, est la suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT au 31 Décembre 2014	1.112.912,16 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE en réserve (compte 1068)	510.970,99 €
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE (Report à nouveau créditeur)	601.941,17 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 de la Ville moins deux abstentions (Monsieur Bruno BETHOUART et son pouvoir).

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2013
DU SERVICE DES EAUX DE LA VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER**

L'affectation de l'excédent d'exploitation au 31 Décembre 2014 constaté au Compte Administratif 2014, d'un montant de 348.470,10 € et que je vous propose, est la suivante :

EXCEDENT D'EXPLOITATION au 31 Décembre 2014	348.470,10 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE en réserve (compte 1068)	70.364,00 €
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE (Report à nouveau créditeur)	278.106,10 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation 2014 du Service des Eaux.

- **Budgets Primitifs 2015 au titre de la Ville et du Service des Eaux**

BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2015 de la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3.480.246,41 € et qui, après examen et exposé de différents articles, est adopté à l'unanimité moins deux abstentions (Monsieur Bruno BETHOUART et son pouvoir).

Monsieur le Maire présente ensuite le Budget Primitif 2015 de la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1.113.724,95 € et qui, après examen des différents articles, est adopté à l'unanimité moins deux abstentions (Monsieur Bruno BETHOUART et son pouvoir).

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2015 de la Ville moins deux abstentions (Monsieur Bruno BETHOUART et son pouvoir).

**BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE DES EAUX
DE LA VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2015 de la section d'exploitation qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 670.004,10 € et qui, après examen et exposé de différents articles, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite le Budget Primitif 2015 de la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 442.978,07 € et qui, après examen et exposé de différents articles, est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2015 du Service des Eaux.

**Vote des taux de taxe d'Habitation, de Taxe Foncière (bâti) et de Taxe Foncière (non bâti)
au titre de l'année 2015**

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-2 du CGCT et de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, je vous propose de maintenir au titre de l'année 2015, les taux de référence de 2014 et ce, pour les Taxes d'Habitation, le Foncier (bâti) et le Foncier (non bâti).

Le produit fiscal attendu serait le suivant :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Taux 2015 correspondant	Produit
Taxe d'Habitation	2.618.000 €	19,52 %	511.034 €
Taxe Foncière (bâti)	2.419.000 €	23,97 %	579.834 €
Taxe Foncière (non bâti)	7.300 €	62,80 %	4.584 €

		Produit fiscal attendu	1.095.452 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition 2015 repris ci-dessus.
Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 457 948,90	1 261 400,00	1 261 400,00
60611	Eau et assainissement		200,00	200,00
60612	Énergie - Électricité	162 000,00	162 000,00	162 000,00
60613	Chauffage urbain	30 000,00	30 000,00	30 000,00
60621	Combustibles	20 000,00	20 000,00	20 000,00
60622	Carburants	22 000,00	22 000,00	22 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	600,00	600,00	600,00
60631	Fournitures d'entretien	136 000,00	136 000,00	136 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	45 000,00	45 000,00	45 000,00
60633	Fournitures de voirie	45 000,00	60 000,00	60 000,00
60636	Vêtements de travail	4 500,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6132	Locations immobilières		0,00	0,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	7 000,00	7 000,00
61521	Terrains		0,00	0,00
61522	Bâtiments	302 348,90	110 000,00	110 000,00
61523	Voies et réseaux	80 000,00	140 000,00	140 000,00
61551	Matériel roulant	12 000,00	12 000,00	12 000,00
61558	Autres biens mobiliers	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6156	Maintenance	220 000,00	140 000,00	140 000,00
616	Primes d'assurances	24 000,00	26 000,00	26 000,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6182	Documentation générale et technique	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6226	Honoraires	30 000,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers		0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6233	Foires et expositions	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6241	Transports de biens	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6247	Transports collectifs	6 000,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages et déplacements		500,00	500,00
6256	Missions	500,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	5 000,00	7 000,00	7 000,00
6261	Frais d'affranchissement	11 500,00	11 500,00	11 500,00
6262	Frais de télécommunications	26 000,00	28 000,00	28 000,00
627	Services bancaires et assimilés		100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations...)	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6284	Redevances pour services rendus	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6288	Autres services extérieurs		0,00	0,00
63512	Taxes foncières	72 000,00	73 000,00	73 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre		0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 620 500,00	1 613 000,00	1 613 000,00
6218	Autre personnel extérieur	15 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6411	Personnel titulaire	770 000,00	800 000,00	800 000,00
6413	Personnel non titulaire	245 000,00	215 000,00	215 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	100 000,00	110 000,00	110 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	200 000,00	200 000,00	200 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	200 000,00	200 000,00	200 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	25 000,00	20 000,00	20 000,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6455	Cotisations pour assurance du personnel	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000,00	6 000,00	6 000,00
014	Atténuations de produits	1 250,00	0,00	0,00
73925	Fonds de péréquation ressources intercommunales et com	1 250,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	240 073,47	254 073,47	254 073,47
6531	Indemnités	65 000,00	65 000,00	65 000,00
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6535	Formation		5 000,00	5 000,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'alloc° de fin de m	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	14 000,00	18 000,00	18 000,00
657361	Caisse des Ecoles	35 000,00	45 000,00	45 000,00
657362	CCAS	50 000,00	50 000,00	50 000,00
65738	Autres organismes publics	4 573,47	4 573,47	4 573,47
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	55 000,00	50 000,00	50 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 319 772,37	3 128 473,47	3 128 473,47
66	Charges financières (b)	52 600,00	74 446,36	74 446,36
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 600,00	71 946,36	71 946,36
6688	Autres	2 000,00	2 500,00	2 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6714	Bourses et prix	2 000,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	230 000,00	150 000,00	150 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 608 372,37	3 358 919,83	3 358 919,83
023	Virement à la section d'investissement	65 538,02	98 232,58	98 232,58
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	23 094,00	23 094,00	23 094,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelle	23 094,00	23 094,00	23 094,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		88 632,02	121 326,58	121 326,58
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		88 632,02	121 326,58	121 326,58
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 697 004,39	3 480 246,41	3 480 246,41

+

RESTES A REALISER 2014 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 480 246,41

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	4 000,00	10 000,00	10 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	4 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	84 200,00	85 800,00	85 800,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70312	Redevances funéraires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	17 200,00	18 800,00	18 800,00
73	Impôts et taxes	1 607 352,24	1 557 939,24	1 557 939,24
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 073 865,00	1 095 452,00	1 095 452,00
7321	Attribution de compensation	275 987,24	275 987,24	275 987,24
7322	Dotations de solidarité communautaire	151 000,00	80 000,00	80 000,00
7336	Droits de place	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7351	Taxe sur l'électricité	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	16 500,00	16 500,00	16 500,00
74	Dotations, subventions et participations	910 721,00	842 416,00	842 416,00
7411	Dotations forfaitaire	639 839,00	584 295,00	584 295,00
74121	Dotations de solidarité rurale	90 000,00	80 000,00	80 000,00
74127	Dotations nationales de péréquation	6 500,00	4 000,00	4 000,00
74718	Autres	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74748	Autres communes	55 000,00	55 000,00	55 000,00
748314	Dotations uniques compensations spécifiques taxe profession	9 911,00	6 548,00	6 548,00
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	5 575,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fon		4 242,00	4 242,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	58 896,00	63 331,00	63 331,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	5 000,00	5 000,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante	380 000,00	382 000,00	382 000,00
752	Revenus des immeubles	360 000,00	360 000,00	360 000,00
758	Produits divers de gestion courante	20 000,00	22 000,00	22 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		2 986 273,24	2 878 155,24	2 878 155,24
76	Produits financiers (b)	150,00	150,00	150,00
7688	Autres produits financiers	150,00	150,00	150,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 986 423,24	2 878 305,24	2 878 305,24
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 986 423,24	2 878 305,24	2 878 305,24

+

RESTES A REALISER 2014 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

601 941,17

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 480 246,41

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	13 800,00	3 000,00	3 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad.	10 800,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	3 000,00	3 000,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	326 997,78	360 000,00	360 000,00
2041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	326 997,78	360 000,00	360 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	35 000,00	67 006,00	67 006,00
21571	Matériel roulant - Voirie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2161	Oeuvres et objets d'art		2 006,00	2 006,00
2182	Matériel de transport	5 000,00	15 000,00	15 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	25 000,00	25 000,00
2184	Mobilier	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
2313	Constructions	30 000,00	30 000,00	30 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Opération d'équipement n° 113 (5)	122 367,64	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 141 (5)	77 972,92	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 151 (5)	17 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 152 (5)	289 941,50	300 000,00	300 000,00
	Opération d'équipement n° 154 (5)		47 654,28	47 654,28
	Opération d'équipement n° 162 (5)	252 006,60	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 167 (5)	2 027,60	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 168 (5)	55 973,81	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 169 (5)		40 000,00	40 000,00
	Opération d'équipement n° 170 (5)		110 000,00	110 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 233 087,85	967 660,28	967 660,28
16	Emprunts et dettes assimilées	66 000,00	98 300,00	98 300,00
1641	Emprunts en euros	66 000,00	98 300,00	98 300,00
	Total des dépenses financières	66 000,00	98 300,00	98 300,00
4581045	Opé. pour compte de tiers n° 045 (6)		25 000,00	25 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		25 000,00	25 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	1 299 087,85	1 090 960,28	1 090 960,28
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 299 087,85	1 090 960,28	1 090 960,28

+

RESTES A REALISER 2014 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

22 764,67

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 113 724,95

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	453 554,11	179 118,86	179 118,86
1321	Etat et établissements nationaux	205 174,61	75 634,78	75 634,78
1322	Régions		5 243,50	5 243,50
1323	Départements		0,00	0,00
1326	Autres établissements publics locaux		10 000,00	10 000,00
1328	Autres		0,00	0,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	202 541,33	88 240,58	88 240,58
1346	Participations pour voirie et réseaux	45 838,17	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 517 184,77	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 517 184,77	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 970 738,88	179 118,86	179 118,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	199 788,23	701 723,99	701 723,99
10222	F.C.T.V.A.	152 531,17	182 753,00	182 753,00
10223	T.L.E.	8 351,06	4 000,00	4 000,00
10226	Taxe d'aménagement		4 000,00	4 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	38 906,00	510 970,99	510 970,99
138	Autres subventions d'investissement non transférables		0,00	0,00
1388	Autres		0,00	0,00
024	Produits de cessions		57 000,00	57 000,00
Total des recettes financières		199 788,23	758 723,99	758 723,99
4582045	Opé. pour compte de tiers n° 045 (5)		25 000,00	25 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			25 000,00	25 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 170 527,11	962 842,85	962 842,85
021	Virement de la section de fonctionnement	65 538,02	98 232,58	98 232,58
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	23 094,00	23 094,00	23 094,00
28041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	23 094,00	23 094,00	23 094,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		88 632,02	121 326,58	121 326,58
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		88 632,02	121 326,58	121 326,58
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		2 259 159,13	1 084 169,43	1 084 169,43

RESTES A REALISER 2014 (10)

29 555,52

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 113 724,95

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	422 100,00	451 100,00	451 100,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	26 000,00	30 000,00	30 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	80 000,00	80 000,00	80 000,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6066	Carburants	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses	500,00	500,00	500,00
615	Entretien et réparations	160 000,00	160 000,00	160 000,00
616	Primes d'assurances	1 500,00	1 500,00	1 500,00
618	Divers	6 000,00	6 000,00	6 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	20 000,00	20 000,00	20 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	3 000,00	3 000,00	3 000,00
624	Transports de biens et transports collectifs du personnel	1 000,00	1 000,00	1 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	8 000,00	8 000,00	8 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
628	Divers	1 500,00	1 500,00	1 500,00
635	Autres impôts, taxes, ... (administration des impôts)	100,00	100,00	100,00
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	110 000,00	135 000,00	135 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	79 500,00	83 800,00	83 800,00
633	Impôts, taxes, ... sur rémunérations (autres organismes)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6410	Rémunérations du personnel	51 000,00	55 000,00	55 000,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	15 000,00	15 000,00	15 000,00
647	Autres charges sociales	11 700,00	12 000,00	12 000,00
6475	Autres charges sociales	100,00	100,00	100,00
648	Autres charges de personnel	200,00	200,00	200,00
014	Atténuations de produits (7)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 100,00	10 100,00	10 100,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	5 000,00	5 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	100,00	100,00	100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		509 700,00	545 000,00	545 000,00
66	Charges financières (b)(8)		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	8 000,00	8 000,00	8 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	4 000,00	4 000,00	4 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	19 401,58	37 000,00	37 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		537 101,58	590 000,00	590 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	94 086,00	80 004,10	80 004,10
6811	Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	94 086,00	80 004,10	80 004,10
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		94 086,00	80 004,10	80 004,10
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		94 086,00	80 004,10	80 004,10
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		631 187,58	670 004,10	670 004,10

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

	+
RESTES A REALISER 2014 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	670 004,10

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre D12.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar	375 500,00	375 500,00	375 500,00
7011	Ventes d'eau	290 000,00	290 000,00	290 000,00
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	70 000,00	70 000,00	70 000,00
70128	Autres taxes et redevances	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7068	Autres prestations de services	500,00	500,00	500,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 500,00	6 500,00	6 500,00
752	Revenus des immeubles non affecté à des activités prof.	6 000,00	6 000,00	6 000,00
758	Produits divers de gestion courante	500,00	500,00	500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		382 000,00	382 000,00	382 000,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	500,00	500,00	500,00
778	Autres produits exceptionnels	500,00	500,00	500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		382 500,00	382 500,00	382 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	9 398,00	9 398,00	9 398,00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci	9 398,00	9 398,00	9 398,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 398,00	9 398,00	9 398,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		391 898,00	391 898,00	391 898,00

+

RESTES A REALISER 2014 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

278 106,10

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

670 004,10

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
201	Frais d'établissement		0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
211	Terrains		0,00	0,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	551 691,87	378 580,07	378 580,07
2315	Installations, matériel et outillage techniques	551 691,87	378 580,07	378 580,07
Total des dépenses d'équipement		606 691,87	433 580,07	433 580,07
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros		0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		606 691,87	433 580,07	433 580,07
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	9 398,00	9 398,00	9 398,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>9 398,00</i>	<i>9 398,00</i>	<i>9 398,00</i>
1391	Subventions d'équipement	9 398,00	9 398,00	9 398,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		9 398,00	9 398,00	9 398,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		616 089,87	442 978,07	442 978,07

+

RESTES A REALISER 2014 (10)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

442 978,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
131	Subventions d'équipement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		300 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		70 364,00	70 364,00
1068	Autres réserves		70 364,00	70 364,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
274	Prêts		0,00	0,00
Total des recettes financières			70 364,00	70 364,00
TOTAL RECETTES REELLES		300 000,00	70 364,00	70 364,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	94 086,00	80 004,10	80 004,10
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	1 864,00	0,00	0,00
2813	Constructions	14 203,00	14 210,33	14 210,33
28156	Matériel spécifique d'exploitation	76 431,00	62 176,05	62 176,05
28158	Autres		2 026,58	2 026,58
2818	Autres immobilisations corporelles	1 588,00	1 591,14	1 591,14
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		94 086,00	80 004,10	80 004,10
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		94 086,00	80 004,10	80 004,10
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		394 086,00	150 368,10	150 368,10

+

RESTES A REALISER 2014 (9)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)

292 609,97

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

442 978,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Subventions aux Associations

Monsieur le Maire soumet au vote des Membres du Conseil Municipal au titre de l'année 2015 les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	2015	Subvention exceptionnelle 2015
Association Locale Aide à Domicile en Milieu Rural du Pays de Montreuil	1 800.00 €	
Association de Parents d'Enfants Inadaptés	150.00 €	
Aide à la Personne Aide à Domicile Portage Repas Opale Sud	100.00 €	
Union Nationale des Personnels retraités de la Gendarmerie	100.00 €	
Amicale des Pêcheurs à la ligne	550.00 €	
Amicale des Pêcheurs à la ligne		450.00 €
Amicale du Personnel	12 000.00 €	
Amicale du Personnel (Salon Entre 2 Baies)		1 000.00 €
Donneurs de sang Montreuil et environs	350.00 €	
Asso. Anciens Combattants Grande Guerre	450.00 €	
Croix de Guerre et Valeur Militaire	200.00 €	
Association Sanitaire du Pays de Montreuil	500.00 €	
Croix Rouge Française	100.00 €	
Amicale des Sapeurs Pompiers de Montreuil-sur-Mer	100.00 €	
Harmonie Municipale	13 000.00 €	
Harmonie Municipale		900.00 €
Le Carrefour de l'Amitié	300.00 €	
Secours Catholique	450.00 €	
Section des Médaillés Militaires	300.00 €	
Association de la rue du Clape en Bas	900.00 €	
Union Locale de la Consommation, du logement et du cadre de vie de Berck – Etaples - Montreuil	100.00 €	
TOTAL	31 450.00 €	2 350.00 €

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité moins deux abstentions (Monsieur Bruno BETHOUART et son pouvoir).

Service des Eaux – Budget Primitif 2015 - Subvention

Le Conseil Municipal à l'unanimité, sur Proposition de la Commission de Finances, décide d'accorder, pour 2015, une subvention à :

- L'Amicale du Personnel des Collectivités Territoriales pour 1.500,00 €

Dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2015 à l'article 647 « Autres charges sociales ».

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Informations et décisions éventuelles**

- **Ensemble immobilier sis 19 rue Carnot à Montreuil-sur-Mer – Déclassement de la partie non utilisée par les Services Techniques et décision de vente des bâtiments actuels de la Médecine du Travail et du Service de soins à domicile**

Par délibération en date du 09 Décembre 2014, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer a décidé d'une part de vendre à la SARL AVI les bâtiments occupés par la Médecine du Travail et le Service de Soins à Domicile et d'autre part à la Société SOCAM Côte d'Opale la parcelle restante d'une superficie de 2.050 m² composée des actuels ateliers des Services Techniques sis 19 rue Carnot à Montreuil-sur-Mer.

Par courriers en date des 20 Janvier et 03 Mars 2015, Maître Philippe HERNU, Notaire à Montreuil-sur-Mer, informe la Ville de Montreuil-sur-Mer que l'ensemble immobilier est soumis au statut de la domanialité publique et qu'il convient de procéder à la division cadastrale de cet ensemble immobilier puis à la vente de la partie non utilisée par les Services Techniques.

Monsieur CABON, Géomètre à Montreuil-sur-Mer, ayant procédé à la division cadastrale de la dite parcelle, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer est invité à décider d'une part, le déclassement de la partie non utilisée par les Services Techniques représentant une surface d'environ 536 m² et d'autre part, la vente à la SARL AVI de la partie de l'ensemble immobilier occupée actuellement par la Médecine du Travail et le Service de Soins à Domicile et ce, moyennant le prix de 300.000 €.

Le Conseil Municipal est également invité à autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces liées à cette vente qui sera passée en l'Etude de Maître HERNU, Notaire à Montreuil-sur-Mer.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité moins deux abstentions (Monsieur Bruno BETHOUART et son pouvoir).

- **Immeuble sis 16 rue de la Chaîne à Montreuil-sur-Mer appartenant à Madame JOVENIAUX et Monsieur DEWE Guillaume – Informations relatives à l'application des dispositions de l'article L. 2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Par courrier en date du 05 Mai 2014, Madame DUMONT demeurant 14 rue de la Chaîne à Montreuil-sur-Mer informe la Ville de Montreuil-sur-Mer sur l'état du terrain sis 16 rue de la Chaîne à Montreuil-sur-Mer appartenant à Madame Nathalie JOVENIAUX et Monsieur Guillaume DEWE. Madame DUMONT précise que les lierres de cette propriété envahissent et dégradent les murs dont certaines pierres menacent de tomber dans sa cour et son jardin.

Madame DELASSUS, voisine de Madame JOVENIAUX, demeurant 9 rue du Général Potez à Montreuil-sur-Mer, par courrier en date du 13 Août 2014, se plaint également de désordres sur sa toiture occasionnés par le non entretien d'espèces végétales (arbres, lierres ...) présentes dans la parcelle de Madame JOVENIAUX.

De plus, les Services Techniques de la Ville de Montreuil-sur-Mer ont constaté à plusieurs reprises la présence d'ardoises sur le trottoir provenant de la toiture de Madame JOVENIAUX. Une photographie de cette toiture montre, en effet, que plusieurs ardoises se sont désolidarisées et constituent un réel danger pour les piétons. Il est également précisé que les services départementaux d'incendie et de secours ont déjà été amenés à intervenir à l'aide d'une nacelle pour sécuriser la toiture de cet immeuble.

Compte tenu de cette situation, Monsieur le Maire informe que par voie postale en recommandé avec accusé de réception, la Ville de Montreuil-sur-Mer a transmis à Madame Nathalie JOVENIAUX un courrier rappelant les dispositions de l'article L. 2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule :

« faute pour le propriétaire ou ses ayant droits d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droits ».

Le courrier recommandé n'ayant pas été retiré par Madame Nathalie JOVENIAUX, un nouvel envoi recommandé a été envoyé le 22 Octobre 2014 à son fils, Monsieur Guillaume DEWE, propriétaire en indivision. Une nouvelle fois, le recommandé n'a pas fait l'objet d'un retrait.

Le 25 Novembre 2014, la Ville de Montreuil-sur-Mer a transmis, le même courrier en envoi simple à Madame Nathalie JOVENIAUX et à Monsieur Guillaume DEWE, rappelant les dispositions de la réglementation.

Seul le courrier adressé à Monsieur Guillaume DEWE a été retourné avec la mention « ne reçoit pas / plus le courrier à l'adresse indiquée ».

Ceci étant exposé, et considérant que Madame Nathalie JOVENIAUX et Monsieur Guillaume DEWE n'ont pas pris contact avec les services de la Ville de Montreuil-sur-Mer et n'ont pas entrepris de travaux, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté de mise en demeure.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité moins trois abstentions (Monsieur Bruno BETHOUART et son pouvoir et Madame Sylvie LECLERCQ).

- Contribution de la Ville de Montreuil-sur-Mer aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association

Par délibération en date du 05 Avril 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer a fixé à 302,93 € par élève, la contribution de la Ville de Montreuil-sur-Mer aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette contribution constitue, en application de l'article L. 442-5 du Code de l'Education, une dépense obligatoire qui doit s'effectuer dans les mêmes conditions pour les classes de l'enseignement privé sous contrat d'association que pour les classes correspondantes à l'enseignement public.

En vue d'actualiser cette contribution, un état récapitulatif des dépenses de fonctionnement des écoles VAUBAN et Victor HUGO a été établi au titre de l'année 2014 et fait ressortir un coût moyen annuel de 380,88 €.

Eu égard à ce qui précède, je vous propose d'appliquer cette somme aux enfants de la Commune fréquentant l'école Sainte-Austreberthe dont l'effectif est actuellement de 47. Pour information, l'effectif était de 25 élèves en 2012.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Demande de subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau relative à l'amélioration du rendement de l'eau potable

Afin d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable, le Service des Eaux de la Ville de Montreuil-sur-Mer souhaite procéder à une recherche de fuites par corrélation acoustique. Cette action est inscrite au Plan Pluriannuel Concerté 2015.

Le coût prévisionnel de cette étude s'élève à 5.600,00 € HT sur lequel la collectivité sollicite le soutien de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % et ce, au titre de l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable.

Le Conseil Municipal est invité d'une part, à approuver le lancement de ce programme d'étude ainsi que son plan de financement et d'autre part, à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Avenant au marché avec la Société DALKIA

La Ville de Montreuil-sur-Mer est en contrat avec la société DALKIA depuis le 1^{er} Novembre 2010 pour le marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux. Pour tenir compte de la suppression au 31/12/2014 des indices B2S et B2I dans les formules d'indexation du marché, la modification de la formule de révision des prix du marché s'avère nécessaire (en incluant les nouvelles valeurs relatives au prix de base de la fourniture d'énergie P1 résultant de la disparition annoncée des tarifs réglementés du gaz). La date d'effet est fixée au 1^{er} Janvier 2015.

Pour la Maison des Associations située rue Sainte Austreberthe, un ajustement du montant de la redevance (P1- fourniture de gaz) est nécessaire. Pour ce bâtiment, la redevance annuelle avait été fixée par avenant n° 4 à 2.992,53 € HT. Compte-tenu de la baisse des consommations (NB), la nouvelle redevance annuelle est de 2.547,45 € HT. La date d'effet est fixée au 1^{er} Janvier 2015.

Les travaux de construction de la salle d'accueil et des vestiaires pour sportifs ont été achevés en 2014. L'installation de chauffage n'étant plus sous garantie, la conduite et l'entretien de l'installation doivent être incorporés au marché actuel. Le montant de la redevance annuelle est de 1.700,00 € HT dont 1.530,00 € pour le P2 (analyses légionellose incluses) et 170,00 € HT pour le P3. La date d'effet est arrêtée au 1^{er} Juillet 2015.

Compte-tenu de la vente prochaine de l'immeuble situé au 19 rue Carnot, il sera mis fin aux prestations P2. La valeur annuelle en prix de base marché est de 126,00 € HT. La date d'effet est arrêtée au 1^{er} Juillet 2015.

Compte tenu de la mise en vente de l'immeuble Loisel le Gaucher, seule la mise en hors-gel est maintenue. Par conséquent, le mode de facturation est modifié. Les prestations seront refacturées à l'identique sur la base des consommations réelles. La redevance annuelle du P1 était de 1.996,81 € HT en prix de base marché. La date d'effet est arrêtée au 1^{er} Octobre 2014.

Afin d'avoir une meilleure lisibilité des sites repris dans ce marché, les adresses seront ajoutées pour chaque site et certains libellés de bâtiments, dont l'affectation a changé, seront modifiés.

Compte tenu des modifications énumérées ci-dessus, la nouvelle redevance annuelle en prix de base du marché est de 106.707,42 € HT (P1 : 55.121,79 - P2+P9 : 27.304,80 – P3 24.280,83) alors que celle arrêtée à la signature de l'avenant n° 4 était de 107.575,31 € HT (P1 : 57 563,68 - P2+P9 : 25.900,80 – P3 24.110,83) représentant une baisse de 0,81 %.

Ces modifications tarifaires entreront en vigueur aux dates indiquées précédemment sur toute la durée restante du contrat en cours y compris les périodes de reconduction.

Je vous propose de m'autoriser à signer cet avenant.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Convention de location des locaux de la crêperie de la rue du Clape en Bas à Messieurs Michel GUERVILLE et Xavier LAUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Messieurs Michel GUERVILLE et Xavier LAUNE sollicitent de la Ville de Montreuil-sur-Mer la location des locaux de la crêperie sis rue du Clape en Bas à Montreuil-sur-Mer pour la période du 01^{er} Juin au 30 Septembre 2015 moyennant un loyer forfaitaire de 2.500 € (non compris les charges) pour la période sus énoncée et ce, en vue d'y exploiter un commerce de restauration.

Dans le cadre de cette exploitation temporaire, la licence IV n° 62/11279 appartenant à la Ville de Montreuil-sur-Mer sera mise à disposition de Messieurs Michel GUERVILLE et Xavier LAUNE.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Boutiques des sites de la Citadelle et du Musée – Nouveaux tarifs

Le Conseil Municipal est invité à accepter, à compter du 01^{er} Janvier 2015, les nouveaux produits en boutique, à savoir :

Régie boutique 2015

Nouveaux titres :

Le paysan au Moyen Age, éditions Gisserot, 5 €

Les métiers au Moyen Age, éditions Gisserot 5 €

La violette n°17-18, édition les compagnons de la violette 14 €

Petit guide de visite de l'exposition « Des Américains à Montreuil », édition du service musée/citadelle : 2 €

Catalogue de l'exposition « Des Américains à Montreuil », édition Amis des Musées, 15 €

Peluche agneau assis 16 cm : 9 €

Peluche agneau couché 22cm : 10 €

Changement de prix :

Histoire de France, jeunesse broché n°1, éditions Gisserot, 3 € au lieu de 2,80 €

Mémo les saints et leurs attributs, éditions Gisserot, 3 € au lieu de 2,80 €

Coiffe (camocas) 6 € au lieu de 5 €

Capuchon cote de maille (camocas) 6 € au lieu de 5 €

Arc en bois (camocas) 12 € au lieu de 10 €

Bouclier en bois (camocas) 9 € au lieu de 7 €

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Informations concernant les marchés à procédure adaptée

Néant

- Personnels

- Tableau des effectifs

Le Maire propose à l'assemblée :

Dans le cadre des évolutions de carrière des agents municipaux :

- Suite à la réussite du concours d'adjoint technique territorial de 1ère classe, la transformation au 01/07/2015 d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe contractuel à temps complet en un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe à temps complet,
- Suite à la réussite de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1ère classe, la transformation au 01/07/2015 d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps complet en un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe à temps complet sous réserve de l'avis favorable de la CAP,
- Suite à l'évolution des besoins consécutifs aux TAP (temps d'activité péri-scolaire), la transformation au 01/07/2015 d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet de 20 heures en un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet de 22 heures

Considérant les besoins de la collectivité et les objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, le Conseil Municipal est invité :

- A adopter la transformation des postes ainsi proposées qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2015,
- A autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Considérant la demande de la Trésorerie Municipale de Montreuil-sur-Mer en date du 20 février 2015 d'actualiser les délibérations relatives à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité,

Considérant que, conformément au décret n°2002-60 susvisé, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées,

Considérant toutefois que Monsieur le Maire souhaite, à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que ces travaux ont été réalisés à sa demande, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent,

Considérant que la rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle qui prend la forme d'un décompte déclaratif au sein de la collectivité,

L'assemblée délibérante,

Informe que seuls peuvent prétendre aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires les agents appartenant aux grades de catégorie C ainsi que ceux appartenant aux grades de catégorie B ;

Propose d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) du décret du 14 janvier 2002 susvisé pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois fixés dans le tableau ci-dessous et ce, à compter du 1/5/2015,

Cadre(s) d'emplois
Adjoint technique territorial
Agent de maîtrise territorial
Technicien territorial
Adjoint administratif territorial
Rédacteur territorial
Adjoint d'animation territorial

Agent de police municipale
Adjoint territorial du patrimoine
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Le Conseil Municipal est invité :

- A autoriser Monsieur le Maire à mandater des heures « complémentaires » aux fonctionnaires et agents non titulaires à temps non complet appartenant à un grade éligible aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) cité ci-dessus. Ces agents à temps non complet amenés à effectuer des heures au-delà de la durée normale définie lors de la création de l'emploi qu'ils occupent, seront ainsi rémunérés sur la base horaire résultant d'une proratisation de leur traitement, tant que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps complet.

En revanche, lorsque les heures supplémentaires effectuées par un agent à temps non complet dépassent les bornes horaires définies par le cycle de travail ou lorsqu'elles sont effectuées par un agent à temps complet, leur montant sera calculé conformément au décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

- A autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de ce régime indemnitaire. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Questions Diverses

- Avenant n° 1 au marché de travaux de mise en sécurité et rénovation technique du Théâtre Municipal – Lot n° 1 : Gros œuvre étendu

Par délibération en date du 09 Décembre 2014, je vous informais que le marché à procédure adaptée ayant pour objet les travaux de mise en sécurité et rénovation technique du Théâtre Municipal avait été attribué pour le lot n° 1 à la société LIGNIER pour un montant de 76.082,87 € HT.

Des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires pour mettre en conformité le guichet du cinéma qui doit être complètement fermé en l'absence du projectionniste. Ces travaux supplémentaires concernent l'activité cinéma et s'élèvent à un montant de 3.800,00 € HT. Ils représentent une hausse de 4.99 %, portant ainsi le montant du marché à 79.882,87 € HT.

Cette dépense supplémentaire, concernant l'activité cinéma, sera intégralement remboursée par la Communauté de Communes du Montreuillois à la Ville de Montreuil-sur-Mer par le biais de la convention de mandat.

Le Conseil Municipal est invité d'une part, à accepter cet avenant et d'autre part, à m'autoriser à le signer.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Avenant n° 1 au marché de travaux de rénovation électrique du théâtre Municipal

Par délibération en date du 30 Septembre 2014, je vous informais que le marché à procédure adaptée ayant pour objet les travaux de rénovation électrique du théâtre Municipal avait été attribué à la société LIBERSA ELECTRICITE pour un montant de 78.727,80 € HT option incluse (disjoncteur).

Le coordinateur SSI qui a été missionné après la notification du marché de travaux a demandé la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre de la mise aux normes électrique et incendie du bâtiment.

Ces travaux supplémentaires concernent la numérisation du cinéma. Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 4.350,00 € HT, représentant une hausse de 5,53 % et portant le montant du marché à 83.077,80 € HT.

Cette dépense supplémentaire sera intégralement remboursée par la « Communauté de Communes du Montreuillois » à la Ville de Montreuil-sur-Mer par le biais de la convention de mandat.

La Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 13 Avril 2015 a émis un avis favorable à l'acceptation de cet avenant.

Le Conseil Municipal est invité d'une part, à accepter cet avenant et d'autre part, à m'autoriser à le signer.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Motion contre la fermeture d'une classe en primaire

Monsieur le Maire précise qu'il a été informé par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, par courrier en date du 26 Mars 2015, de la fermeture d'un poste élémentaire au Groupe Scolaire « Victor HUGO – VAUBAN » pour la rentrée scolaire 2015.

Monsieur le Maire fait part de son opposition à toute fermeture de poste afin d'éviter l'augmentation sensible d'élèves par classe qui pourrait occasionner une diminution de la qualité d'enseignement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser à Monsieur l'Inspecteur d'Académie la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer relative à la motion contre la fermeture d'un poste élémentaire.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après épuisement de l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bruno BETHOUART. Sont évoqués : le retrait des bennes à déchets verts aux Garennes et à la Ville-Basse et la réponse au courrier transmis au Recteur d'Académie relative à l'organisation administrative et comptable du Lycée WOILLEZ.